ECHOS DU BBDA

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU BURKINABE DU DROIT D'AUTEUR

site web: www.bbda.bf

N°009 Avril 2009

Ne peut être vendu

EDITORIAL

Les droits voisins des acteurs de l'audiovisuel bientôt gérés par le BBDA

Par Balamine OUATTARA

Les professionnels du cinéma et de la télévision se sont retrouvés à Ouagadougou du 28 février au 7 mars dernier à l'occasion de la 21e édition du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO).

La tenue de ce festival me donne l'opportunité d'évoquer la question de la gestion par le BBDA de la propriété littéraire et artistique en rapport avec l'audiovisuel. En effet, la loi n°032/AN/99 du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique au Burkina Faso prévoit qu'ont la qualité d'auteur d'une œuvre audiovisuelle la ou les personnes physiques qui réalisent la création intellectuelle de cette œuvre. Ce sont donc l'auteur du texte, le scénariste, l'adaptateur, le dialoguiste, le compositeur de la musique avec ou sans paroles et le réalisateur. Jusqu'à présent, la gestion de l'audiovisuel par le BBDA concerne uniquement le volet droit d'auteur.

Toutefois, à côté des bénéficiaires du droit d'auteur, évoluent d'autres acteurs qui ont une part importante dans la réalisation de l'œuvre audiovisuelle. Ce sont les artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel (comédiens) dont le jeu donne vie à l'œuvre et le producteur dont les ressources financières sont indispensables à la survenue de celle-ci. Ces derniers bénéficient de droits qui sont voisins au droit d'auteur, communément appelés droits connexes ou droits voisins. Ces droits voisins dans le domaine de la musique par exemple, profitent aux artistes interprètes ou exécutants qui les perçoivent chaque année au BBDA, et ce, depuis juillet 2004.

Son application dans le domaine de l'audiovisuel n'est pas encore effective, mais le BBDA travaille pour sa concrétisation . En effet, pour permettre aux artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel (comédiens) et aux producteurs de jouir pleinement de leurs droits, le BBDA a sollicité l'assistance de partenaires, notamment avec la société civile pour l'Administration des Droits des Artistes Musiciens Interprètes (ADAMI), qui vont lui permettre de mettre en œuvre la gestion des droits connexes dans le domaine de l'audiovisuel. Toute chose qui viendra parachever le processus de mise en œuvre des droits voisins au Burkina Faso.

DOSSIER

Bilan 2008 du BBDA

L'année 2008 est close et les comptes sont faits. Le Conseil d'administration du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA), conformément aux statuts, vient de se prononcer sur le bilan des activités 2008 de ladite structure.

Des deux sessions ordinaires annuelles du Conseil d'administration, la première est consacrée à l'examen et à l'adoption du bilan des activités de l'année écoulée. C'est à cet exercice que s'est adonné cet organe d'administration à la date du 11 mars 2009.

Les activités de l'année 2008 du Bureau burkinabé du droit d'auteur se sont déroulées autour de quatre objectifs principaux
à savoir :
I- L'accroissement du volume des recettes et des droits payés ;
II- La lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques ;
III- La promotion des activités culturelles et des relations publiques ;
IV- Le renforcement des capacités opérationnelles du BBDA.

De l'objectif I : l'accroissement du volume des recettes et des droits payés

Cet objectif est une priorité constante du BBDA. Les activités programmées devaient permettre de recouvrer en 2008 un montant de droits de cinq cent millions (500.000 000) de francs CFA. La somme de 275 395 090 francs CFAa été mise en répartition.

Notons que les droits de reproduction mécanique y ont contribué pour très peu, soit seulement 3,22%. Cela dénote de la situation critique à laquelle fait face l'industrie phonographique de notre pays.

De l'objectif II : la lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques

La situation nationale de la piraterie est devenue préoccupante au fil des années.

Au regard de cet état des faits, la lutte contre ce fléau a été portée, en 2008, au rang d'objectif principal du BBDA et un plan triennal 2008-2010 de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques a été adopté. L'appui de ce plan, par les plus hautes autorités nationales qui ont pris part à son lancement le 14 février 2008, s'est également traduit par une subvention de l'Etat à hauteur de vingt cinq millions (25 000 000) de FCFA pour sa mise en oeuvre. Il y a cependant lieu de signaler que plusieurs activités prévues dans le cadre de cette mise en œuvre n'ont pu être réalisées en raison de la non adoption des textes préalables. On peut citer au titre de ces activités la mise en place des brigades de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Koudougou, Banfora et Kaya.

Il faut néanmoins remarquer que la première année de ce plan de lutte était consacrée à la sensibilisation et plusieurs activités ont été menées dans ce sens.

De l'objectif III : la promotion des activités culturelles et des relations publiques

L'impact recherché était une plus grande présence du BBDA auprès de ses membres en vue de la promotion de leurs œuvres et aussi d'encourager la création de manière générale. Si dans la découverte de nouveaux talents la catégorie musique a été privilégiée en 2008, d'autres catégories seront concernées dans cette quête. Des démarches afin de soutenir des activités culturelles initiées par d'autres structures, dans le cadre de partenariats, ont été entreprises et se poursuivent.

Concernant les relations publiques, il s'est agi pour le BBDA d'établir ou d'améliorer ses rapports avec les membres, les usagers, les partenaires tant nationaux qu'étrangers.

De l'objectif IV : le renforcement des capacités opérationnelles du BBDA

Plusieurs formations ont contribué à l'atteinte de cet objectif et ont concerné plusieurs cibles : personnel, partenaires, usagers, etc. Les partenariats établis avec des radios FM de la place qui ont permis de réaliser des jeux radiophoniques ont certainement contribué aux résultats, au regard de la participation des auditeurs.

L'informatisation des activités du BBDA, conformément à son Schéma directeur informatique, a malheureusement connu un ralentissement au cours de l'année pour des raisons diverses dont le départ du responsable du service informatique et la non disponibilité de certains outils de travail.

De manière générale, le bilan 2008 des activités du BBDA présente des acquis et des insuffisances. Des activités non réalisées en 2008 ont ainsi été reprogrammées pour l'année 2009.

En plus de l'adoption du bilan des activités de l'année 2008, le conseil a:
- approuvé la réorganisation des attributions au sein du BBDA, faisant suite à la modification de l'organigramme intervenue en décembre 2008 ;
- autorisé le réaménagement budgétaire du budget 2009 du BBDA qui passe de 750 000 000 à 803 500 000 francs CFA ;

Solange DAO

Les droits de reproduction par reprographie en débat à Ouagadougou

Les 5 et 6 mai 2009, Ouagadougou abritera un séminaire national de sensibilisation sur le droit de reproduction par reprographie. Ce séminaire est organisé par le Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la Fédération Internationale des Organismes gérant les droits de Reproduction par Reprographie (IFRRO).

Plus de 70 participants venant des différentes régions du Burkina Faso, prendront part à cette rencontre qui vise une sensibilisation des acteurs principalement concernés par la mise en œuvre du droit de reproduction par reprographie des œuvres littéraires et artistiques à savoir les usagers dont notamment le monde de l'enseignement, les titulaires de droits et quelques partenaires.

Des thèmes concernant les généralités sur le droit d'auteur et les droits voisins ; les limitations et exceptions aux droits d'auteur ; les titulaires de droits de reproduction par reprographie ; la mise en œuvre des droits de reproduction par reprographie au Burkina Faso : état des lieux ; la gestion des droits de reproduction par reprographie dans les domaines de la bibliothèque, des établissements d'enseignement, du numérique et des secrétariats publics ; la gestion des droits dans le domaine de l'imprimerie et de l'édition ; la contrefaçon dans le domaine de la reproduction reprographique seront traités par des spécialistes nationaux et des experts venant de l'OMPI et de l'IFRRO.

Léa BALIMA

Pages des auteurs

Le Créateur du Ragga Soul Poulaar (RSP)

Le 25 octobre 2008 a connu à Djibo, la finale du concours musical organisé par le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) en vue de la détection de nouveaux talents. Le grand ganant de ce concours est Abdoulaye Maïga que Echos du BBDA vous invite à découvrir.

Né le 9 Septembre 1983, à Dori, province du Seno, d'un père Fonctionnaire de l'Etat et d'une mère ménagère, MAIGA Abdoulaye fredonnait déjà à l'age de huit (8) ans les mélodies d'Ali Farka TOURE, en compagnie de son père dans leur maison de retraite à Malbo, village situé à 25 Kilomètres environ de Dori, où, il le retrouvait pendant les vacances.

C'est à l'âge de 10 ans que MAIGA Aboulaye prit goût à la musique. En effet, à cet age, il s'exerçait déjà à la calebasse en compagnie de Dicko Amadou et de Koodjo, un des instrumentistes d'Ali Farka TOURE, ce chantre de la musique Soul, aujourd'hui disparu.

Plus tard, choriste dans le groupe de RAP dénommé" G.Two First " et ensuite avec " Ombre blanche " dit PI-PO, Maiga apprendra à jouer à la Guitare avec le Vieux Barro, un des instrumentistes du talentueux artiste Burkinabé Yssouf
COMPAORE.

C'est à l'age de 23 ans, que MAIGA Abdoulaye prit son destin d'artiste musicien en main, en créant le concept " Raga Soul Poular ", un mélange de " tradi-moderne " tiré des sonorités Peul et des rythmes modernes.

Il faudra alors attendre l'année 2007, plus précisément le 4 Août 2007, pour connaître l'artiste MAIGA Abdoulaye sur la scène musicale. Cette première apparition publique, lors d'un concours organisé au Ciné Nerwaya par TOURAKO - MEDIA, a été la révélation de cet artiste qui a, à cette occasion remporté le premier prix.

Sans production phonographique véritable sur le marché, MAIGA Abdoulaye, a également remporté le 25 Octobre 2008, le premier prix du Concours musical organisé à Djibo par le Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA). Aujourd'hui étudiant en troisième (3ème) année de Lettre Moderne à l'Université de Ouagadougou, son souhait, nous a t-il confié, est de devenir une référence dans son genre musical qui est le Ragga Soul Polaar.(RSP)

Vivement que ce souhait se réalise !

Oumar SANON

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU BURKINABE DU DROIT D'AUTEUR

01 BP: 3926 Ouagadougou 01
Sis sect.4, au 22, rue 4.55 Villa de la Victoire
Tél. 50 32 47 50/ 50 30 22 23 Fax: 50 30 06 82
E-mail: bbda@fasonet.bf

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Balamine OUATTARA
DIRECTRICE DE LA REDACTION
Solange DAO
REDACTEUR EN CHEF
Léa BALIMA
SECRETAIRE DE REDACTION
Léonard SANON
REDACTION
Chantal FORGO
Armel COMPAORE
Mariam KAKOUAN
Celestine SOU
Delphine SOME
Helèle SANON
Sylvie ZONGO
Mathurin PARKOUDA
Oumar SANON
Adama SOUGUE
Adama OUEDRAOGO
Isaac FASSINOU
Ousséni SAWADOGO
Guy TIENTREBEOGO
Montage et impréssion
Imprimérie:

ISSN 0796-7098

Les grands projets du BBDA pour 2009

Pour l'année 2009, le BBDA se fixe quatre grands objectifs :

D'abord, l'accroissement du volume des recettes et des droits à payer aux membres qui demeure une priorité d'année en année. Pour ce faire, de nombreuses innovations seront introduites avec notamment la mise en application de la phase 2009 du cadre stratégique 2009- 2011 de perception des redevances de droits.

Ensuite, le BBDA s'attelera à la lutte contre la piraterie avec la poursuite de la mise en œuvre du plan triennal 2008-2010 de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques au Burkina Faso. Il s'agira entre autres, pour cette étape 2009, de faire
adopter le décret portant création des brigades régionales et de la brigade numérique de lutte contre la piraterie, installer, former, et équiper les brigades régionales en matériel de travail ; faciliter la mise en place d'un circuit de distribution de supports licites sur le territoire national ; négocier des accords de coopération relatifs au contrôle et partage d'informations entre les services des Douanes,Gendarmerie, Police des pays frontaliers du Burkina.

Bénéficier d'une grande visibilité pour ses activités est également l'un des soucis majeurs du BBDA. A cet effet, il compte élaborer un plan triennal 2009-2011 de communication et mettre en œuvre la phase 2009 afin de mieux informer et sensibiliser les différents publics concernés par la gestion collective en général et la lutte contre la piraterie en particulier.

Enfin, le BBDA prévoit continuer dans l'optique du renforcement des capacités opérationnelles de ses membres, partenaires et agents par non seulement des sessions de formations sur divers thèmes, mais aussi par l'acquisition de matériels de travail adéquat et la construction d'un siège pour la direction régionale de l'Ouest.

Léa BALIMA

Répartition de février 2009

Conformément à son calendrier annuel de répartition, le Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA), a procédé à sa première répartition de droit de l'année 2009 en fin février. Cette répartition a porté sur un montant de quinze millions neuf cent huit mille six cent cinquante six (15 908 656) francs CFA réparti entre neuf cent soixante huit (968) bénéficiaires toutes nationalités confondues. Les paiements de ces droits ont été effectués du 27 février au 27 mars 2009.
Les droits répartis proviennent des redevances versées au BBDA par les usagers au titre des reproductions d'albums faites pendant la période allant de septembre 2008 à janvier 2009. Soulignons que ces redevances ont chuté de 43,4% par rapport à la répartition de février 2008. Cette Baisse se justifie par la piraterie.

Célestine SOU

Actualités du BBDA

Le BBDA à la 21e édition du FESPACO

Le festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou s'est tenu du 27 février au 07 mars 2009 sous le thème " cinéma africain : tourisme et patrimoine culturel ". Occasion de rencontre entre professionnels du cinéma et de la télévision, le FESPACO est également un cadre propice pour les sociétés, entreprises et organismes de tout genre, de faire la promotion de leurs activités de différentes manières.
Le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur n'est pas resté en marge de cette biennale à laquelle il a activement pris part par :
-l'animation d'un stand au Marché International du Cinéma et de la Télévisions Africains (MICA) qui a eu lieu du 28 février au 6 mars 2009 sur le site du SIAO. L'animation de ce stand a permis de distribuer plus de 800 dépliants donnant des informations diverses sur la gestion collective, la présentation du BBDA , ses activités et ses missions, les conditions d'adhésion au BBDA, les droits d'auteurs et les droits voisins sur l'audiovisuel, la lutte contre la piraterie, etc. Elle a également permis de répondre à de nombreuses sollicitations sur les questions de droit des réalisateurs, des producteurs, des comédiens, etc.
-la participation à un panel à la chambre de commerce de Bobo-Dioulasso. Ce panel a porté sur "la propriété intellectuelle et l'industrie cinématographique : lutte contre la piraterie ". Il a permis aux professionnels du 7e art de se pencher sur la protection de leurs œuvres avec des spécialistes de la question.

Léa BALIMA

FORMATION DES AGENTS DE RECOUVREMENT

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA), la formation des agents de recouvrement a été inscrite dans le programme d'activités 2009 du BBDA.
Ainsi, du 05 au 06 février 2009, s'est tenue dans la salle de réunion du BBDA la formation de tous les agents de recouvrement du BBDA. Au total quinze (15) agents ont pris part à cette formation qui visait à renforcer leurs capacités techniques pour une bonne exécution de la mission de perception des redevances de droits.
En effet, la perception des redevances de droits d'auteur constitue l'une des principales missions de tout organisme professionnel de gestion collective des droits tel que le BBDA.
Cette formation s'est déroulée autour de thèmes constituant les attributions essentielles de l'agent de recouvrement des droits. Il s'agit de :
- L'identification des usagers ;
- Les techniques d'accueil des usagers ;
- Le guide du percepteur ;
- La politique de mobilisation des ressources ;
- La détermination du contenu des lettres d'objectifs par agent de recouvrement.

Cette rencontre a également été l'occasion de former les agents de recouvrement sur le remplissage des relevés de programme et les procédures d'adhésion en vue d'une meilleure prise en charge de ces questions dans les représentations du BBDA à l'intérieur du pays.

Les différents thèmes de cette formation ont été développés par une équipe composée d'experts venus d'administration partenaire à savoir la Direction générale des impôts ainsi que par des cadres du BBDA.
Au total, cette formation a été un cadre d'échange d'expériences pour les agents de recouvrement dans l'objectif permanent d'accroissement du volume des recettes et des droits payés aux artistes.

Léonard SANON

Les représentants des structures des artistes et des vendeurs de supports d'œuvres présentent leurs vœux du nouvel an au BBDA

Les responsables des syndicats et structures des artistes musiciens du Burkina Faso (SYNAM, AMPF, AJMB) ont présenté leurs vœux de nouvelle année au Directeur Général du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur et à ses collaborateurs le vendredi 09 janvier 2009. Les artistes ont saisi l'occasion pour remercier les responsables du BBDA pour les efforts consentis dans la défense et la protection de leurs droits et réaffirmer leur ferme volonté à soutenir le bureau dans ses activités, surtout celles entrant dans le cadre de la lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques au Burkina Faso. Ils ont par ailleurs, invité le BBDA à les soutenir dans la réalisation de leurs activités de formation et pour la protection sociale des artistes.

A la suite des artistes, les revendeurs de supports d'œuvres protégées à travers l'association des importateurs et revendeurs de cassettes, CD, VCD, DVD, du Kadiogo, sont également venus présenter leurs vœux pour l'année 2009 au BBDA. Ces derniers ont réaffirmé leur engagement à œuvrer dans la légalité aux côtés du BBDA et ont soumis des doléances au Directeur Général du BBDA qui les a rassuré quant à sa ferme volonté de lutter contre la piraterie au Burkina Faso. Il leur a indiqué que l'année 2008 a été celle de l'assainissement du marché discographique, marquée en grande partie par des actions diverses de sensibilisation, mais 2009 sera celle des actions de terrain, marquée par la répression. Pour lui, la démarche de l'association, dans le contexte de la mise en œuvre du plan triennal 2008-2010 de lutte contre la piraterie, constitue un symbole fort, et il ne se fait aucun doute sur la volonté des uns et des autres à travailler avec le BBDA pour que les créateurs puissent tirer profit de leur labeur.

Léa BALIMA

Démarrage des travaux de construction à Bobo-Dioulasso

Dans le cadre de son objectif de renforcement des capacités opérationnelles, le Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA) a entrepris depuis le mois de novembre dernier la construction du siège de sa Direction Régionale de l'Ouest. Les travaux sont réalisés par LA HOUETIENNE D'ENTREPRISE qui travaille d'arrache pied au quotidien sous le contrôle du cabinet d'architecture ARCH'MHD.

Situé dans l'enceinte de la Semaine Nationale de la Culture, ce bâtiment, prévu en R+1, comportera entre autres 20 bureaux et une salle de réunion. Dans l'ensemble, le chantier évolue normalement.

La finition de ce bâtiment qui permettra aux agents de la Direction Régionale de l'Ouest du BBDA de travailler dans de meilleures conditions.

Mariam KAKOUAN